

A.T.V Groupe
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 25 Lotissement La Madeleine
51490 Bétheniville
En cours de formation RCS Reims

Le soussigné :

Monsieur **Jonathan**, Raymond, **BEDONI**

Demeurant 25 Lotissement La Madeleine, 51490 Bétheniville

Né le 12 juillet 1980 à Reims (51)

De nationalité française

Célibataire engagé dans un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation des patrimoines avec Madame Cécile, Agnès, Jacqueline, BAILLY, née le 05 janvier 1982 à Reims (51), par déclaration conjointe auprès du tribunal d'instance de Reims le 28 juillet 2010 sous le numéro d'enregistrement 51454 / 2010 / 000568

De nationalité française

Associé unique

A formalisé à l'issue de la signature des statuts de la société à responsabilité limitée A.T.V Groupe, le 20 janvier 2026 à 18 heures, la décision de nomination du premier gérant de la société, conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de ladite société.

A cet effet, il a été convenu ce qui suit :

I - NOMINATION DU GERANT

Le soussigné nomme en qualité de gérant de la société :

Monsieur Jonathan BEDONI, demeurant 25 Lotissement La Madeleine, 51490 Bétheniville, pour une durée illimitée.

L'entrée en fonction ne sera effective qu'à partir du jour où la société aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Monsieur Jonathan BEDONI déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées. Il affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DU GERANT

Le gérant exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues au Titre III des statuts.

III - REMUNERATION DU GERANT

En rémunération de ses fonctions, le gérant aura droit à une rémunération qui sera fixée au cours d'une prochaine délibération des associés.

Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

IV – POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi pour parvenir à l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Fait à Bétheniville

Le 20 janvier 2026

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

Monsieur Jonathan BEDONI, associé unique, gérant

Signé par Jonathan BEDONI
Le 21 janv. 2026

Signed with
Universign doc_q1gv
tx_MydOP93QGIG4